

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VILLE D'HAVELUY**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de séance : 22 DECEMBRE 2025**

Date de convocation : 16 DECEMBRE 2025
Date d'affichage : 16 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 17

Présents : 13

Votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + FERAHTIA A., 3ème Adjoint + LEBBADER D., 4ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + PLANTIN M.F. + GLORIA D. + BUONGIORNO G + PERNAK C. + CHATELLAIN J. + GARCIA M.

EXCUSES : MM. LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à MURCIA B. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à LEBBADER B. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.+ DELBECQ D.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme PERTOLDI C.

Délibération N° 2025-07-09

O B J E T

Instauration de la redevance pour l'occupation PROVISOIRE du domaine public par les CHANTIERS de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Tenue à la Salle-Public à Haveluy le 22/12/2025
Prise en considération
DOCUMENT CERTIFIÉ CONTROLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108, et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Dans l'hypothèse où ce type de chantiers intervientrait au cours de l'année N, il serait possible de percevoir une redevance par la simple émission d'un titre de recettes auquel doit être joint un état des sommes dues, au cours de l'année N+1.

Il propose au Conseil :

- De décider d'instaurer ladite redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique ;
- De fixer le montant de la redevance pour l'occupation PROVISOIRE du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité en fonction du mode de calcul conformément à la partie réglementaire du CGCT susvisée, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix « POUR »),

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance pour l'occupation PROVISOIRE du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Claudine PERTOLDI

Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 23/12/2025

Publiée ou notifiée le 23/12/2025

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Haveluy

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB20250709
Objet :	Instauration de la redevance pour l'occupation PROVISOIRE du domaine public par les CHANTIERS de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-22 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	059-215902925-20251222-DELIB20250709-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
059-215902925-20251222-DELIB20250709-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	448.8 Ko
Nom original : DELIB 2025_07_09.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-215902925-20251222-DELIB20250709-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2025 à 11h42min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2025 à 13h01min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2025 à 13h02min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 décembre 2025 à 13h03min15s	Reçu par le MI le 2025-12-23

